

L'ESSENTIEL DE LA CHARTE DE RÉSEAU DU SYSTÈME D'INFORMATION RÉGIONAL TOURISTIQUE D'AQUITAINE

Les Offices de Tourisme (OT), les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) et le Comité Régional du Tourisme (CRT) ont pour mission de promouvoir le tourisme et, à cette fin, de favoriser la diffusion d'informations touristiques relatives à leur territoire de compétence.

En 2005 sur le périmètre de la région Aquitaine, tous ces partenaires s'associent et donnent naissance, avec le concours de l'Union Européenne, du Conseil Régional et des Conseils Généraux, au **SIRTAQUI (Système d'Informations Régional Touristique d'AQUitaine)**. En 2013, ils renouvellent ensemble l'outil de gestion des données, pour cinq nouvelles années, toujours avec le concours de l'Union Européenne et du Conseil Régional.

Les Partenaires s'obligent à faire la publicité des financements publics apportés pour le déploiement du progiciel sur tous les supports alimentés avec des données issues du SIRTAQUI ainsi que pour toutes les actions de promotion du Réseau SIRTAQUI.

Le SIRTAQUI est une **base de données touristique**. Elle recense les hébergements, les activités et loisirs, les sites à visiter, les restaurants, les fêtes et manifestations, les commerces et services, les associations et d'autres organismes et contacts liés à l'activité touristique.

Le SIRTAQUI permet ainsi de **répondre à toutes les demandes d'information touristique du grand public** et des professionnels. Il est la source :

- de nombreuses éditions papier,
- de près de 200 sites internet et applications mobiles (**un potentiel de 5 millions de visiteurs uniques annuels**), dont ceux de partenaires diffuseurs importants comme TomTom, ViaMichelin, Pages jaunes, Idéoguide, ...

Le SIRTAQUI désigne également le **Réseau d'acteurs** qui travaillent avec le progiciel Tourinsoft, l'outil choisi pour saisir, gérer et utiliser les informations. Chacun contribue à la collecte et à la mise en valeur de l'information, les exploitant de multiples manières.

En Aquitaine, la Charte de Réseau SIRTAQUI définit les droits et obligations réciproques de chaque membre de ce Réseau, concernant la mise en œuvre uniforme des conditions de collecte, de saisie, d'enrichissement, de mutualisation et d'utilisation des données aux niveaux régional, départemental et local, dans le cadre du Réseau SIRTAQUI.

En voici l'essentiel.

1. L'OBJECTIF DU SIRTAQUI

La Charte rappelle l'**objectif principal du dispositif SIRTAQUI : le partage de données, leur utilisation et leur diffusion par le Réseau SIRTAQUI auprès du plus grand public.**

2. LA DURÉE DE LA CHARTE

Elle est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable pour une durée définie par le Comité de Pilotage.

3. LA STRUCTURATION ET L'ORGANISATION DU RÉSEAU SIRTAQUI

Le Réseau SIRTAQUI est géré par un Comité de Pilotage constitué :

- du Conseil Régional d'Aquitaine,
- des Conseils Généraux de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques,
- de la DIRECCTE, au titre de l'État,
- du Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine,
- des Comités Départementaux de Tourisme de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, Béarn-Pays Basque et de l'Agence de Développement Touristique de la Gironde,
- de la Mission pour les Offices de Tourisme et Pays d'Accueil touristiques (MOPA),
- et de représentants d'Offices de Tourisme.

Le Comité de Pilotage définit, organise et décide des actions communes nécessaires au bon fonctionnement régional du Réseau SIRTAQUI. Il est assisté du Comité Technique et, au besoin, de commissions spécifiques. Le Coordinateur SIRTAQUI prépare, coordonne et suit leurs travaux.

Chaque partenaire administrateur de la base de données, CDT ou CRT, organise, anime et forme son réseau dans le respect de la Charte.

Chaque membre du Réseau SIRTAQUI (principalement des offices de tourisme) est lié à son partenaire administrateur de la base de données par une **Convention, en complément de cette Charte.**

Les décisions du Comité de Pilotage s'imposent, systématiquement et sans conditions autres que celles voulues par le Comité de Pilotage, aux partenaires signataires de la Charte autant qu'aux Membres du Réseau SIRTAQUI signataires d'une Convention.

Des **documents d'application** évolutifs, toujours validés par le Comité de Pilotage, permettent de déterminer divers modes de fonctionnement et procédures dans le dispositif.

Des **documents techniques** communs complètent également cette Charte (Tronc commun des données SIRTAQUI, Règles de saisies commune, Contrats de réutilisation de données, ...).

4. LE FINANCEMENT DU RÉSEAU SIRTAQUI

Chacun des partenaires administrateurs de la base de données fait son affaire des charges financières régulières induites pour le fonctionnement, la coordination et l'animation du SIRTAQUI et de son réseau.

Toute action commune à l'ensemble du Réseau régional, qui induit des charges financières particulières, peut faire l'objet de répartitions des frais entre les partenaires et/ou autres membres du Réseau SIRTAQUI concernés par cette action commune. Lesdites répartitions sont établies par le Comité de Pilotage.

5. UNE BASE DE DONNÉES D'OFFREURS

La base de données SIRTAQUI est une base d'offreurs.

Chaque offreur (hébergeur, prestataire d'activités, restaurants, ...) dispose d'une fiche pour chaque branche d'activité.

Le Réseau SIRTAQUI met à disposition de chaque offreur les moyens de saisir et mettre à jour directement ses données, aussi souvent qu'il le souhaite, et s'engage à vérifier les informations saisies.

6. LA SAISIE ET LE PARTAGE DES DONNÉES

Chaque membre du Réseau SIRTAQUI est responsable des données qu'il saisit.

Il doit **tendre vers la saisie exhaustive de l'offre de son territoire**, à minima avec l'adresse et les moyens de communication.

Il doit **respecter le tronc commun** mis en place (ne pas créer de champs qui viendraient en doublon du tronc commun, saisir le contenu attendu dans chaque champ, ...).

Il doit **mettre à jour, à minima une fois par an, l'offre de son territoire**.

Il peut **gérer des données non partagées**.

Les données de toute l'Aquitaine, telles que définies dans le tronc commun SIRTAQUI, sont obligatoirement mises en commun et mises à la disposition des membres du Réseau SIRTAQUI.

7. LA DIFFUSION DES DONNÉES

Chaque membre du Réseau SIRTAQUI accorde expressément aux partenaires signataires de la Charte les droits leur permettant d'utiliser, réutiliser, modifier, arranger, rediffuser et exploiter, librement et sans contraintes, les données mutualisées dont ils sont producteurs, à condition de ne jamais les altérer ni les dénaturer.

Chaque membre du Réseau SIRTAQUI peut ainsi diffuser les données mutualisées comme il le souhaite.

Le Réseau SIRTAQUI organise également les conditions de la réutilisation et de l'exploitation des Données par tout tiers non membre du Réseau SIRTAQUI, ainsi que la mise à disposition de jeux de données en open data.

8. LES FONCTIONNALITÉS DE L'OUTIL TOURINSOFT

La Charte définit les **fonctionnalités obligatoirement mises à la disposition de tous les membres du Réseau SIRTAQUI**, dont celles dont l'utilisation est obligatoire.

9. L'AVENIR DU RÉSEAU SIRTAQUI

Plusieurs articles préparent les évolutions possibles du Réseau SIRTAQUI.

VOS CONTACTS SIRTAQUI

Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine

4 place Jean Jaurès - CS 31759 - 33074 BORDEAUX Cedex

Tél : +33 5 56 01 70 00 – Fax : + 33 5 56 01 70 07

www.tourisme-aquitaine.fr

Contact SIRTAQUI : Florence PRÉDONZAN

Mèl : sirtaqui@tourisme-aquitaine.fr

Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne

25 rue Wilson - BP 2063 - 24002 PÉRIGUEUX

Tél : +33 5 53 35 50 24 - Fax : +33 5 53 09 51 41

www.dordogne-perigord-tourisme.fr

Contact SIRTAQUI : Charles BRINDAMOUR ou Évelyne VALADIÉ (Conseil général de la Dordogne)

Mèl : sirtaqui@tourismeperigord.com

Agence de Développement Touristique de la Gironde

Maison du Tourisme - 21, cours de l'Intendance - 33000 BORDEAUX

Tél : +33 5 56 52 61 40 - Fax : +33 5 56 81 09 99

www.tourisme-gironde.fr

Contacts SIRTAQUI : Nathalie LATRY ou Claudine POUSSEAU

Mèl : sirtaqui@tourisme-gironde.fr

Comité Département du Tourisme des Landes

4 avenue Aristide Briand - BP 407 - 40012 MONT-DE-MARSAN

Tél : +33 5 58 06 89 89 - Fax : +33 5 58 06 90 90

www.tourismelandes.com

Contacts SIRTAQUI : Anne-Laure RABIER ou Corinne LARRERE

Mèl : sirtaqui@cdt40.com

Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne

271 rue de Péchabout - BP30158 - 47005 AGEN

Tél : +33 5 53 66 14 14 - Fax : +33 5 53 66 08 01

www.tourisme-lotetgaronne.com

Contact SIRTAQUI : Frédérique MERCIER

Mèl : sirtaqui@tourisme-lotetgaronne.com

Comité Départemental du Tourisme Béarn - Pays Basque

Petite caserne - 2 allée des Platanes - 64100 BAYONNE

Tél : +33 5 59 46 52 52 - Fax : +33 5 59 46 52 46

www.tourisme64.com

Contacts SIRTAQUI : Xavier LAFON ou Valérie GOUARNALUSSE

Mèl : sirtaqui@tourisme64.com

Et pour en savoir plus : www.sirtaqui-aquitaine.com